European Commission

6 étapes pratiques pour mettre en œuvre des actions d'atténuation de la précarité énergétique – Guide d'apprentissage du Centre consultatif sur la précarité énergétique (Energy Poverty Advisory Hub)

Bienvenue dans la phase finale de la lutte contre la précarité énergétique, où les plans deviennent des actions. Ce guide d'apprentissage vous permet de passer à la phase suivante, après les phases de diagnostic et de la planification, afin de mettre en œuvre des mesures d'atténuation de la précarité énergétique prêtes à être appliquées. Le moment est venu de transformer vos objectifs en résultats concrets.

Avec des étapes pratiques pour transformer le plan social local pour le climat en un plan d'action concret, ce guide garantit la prise en compte des considérations sociales dans les stratégies climatiques. Il offre un cadre clair en six étapes pour aider les municipalités à relever les défis de la précarité énergétique locale avec des solutions sur mesure.

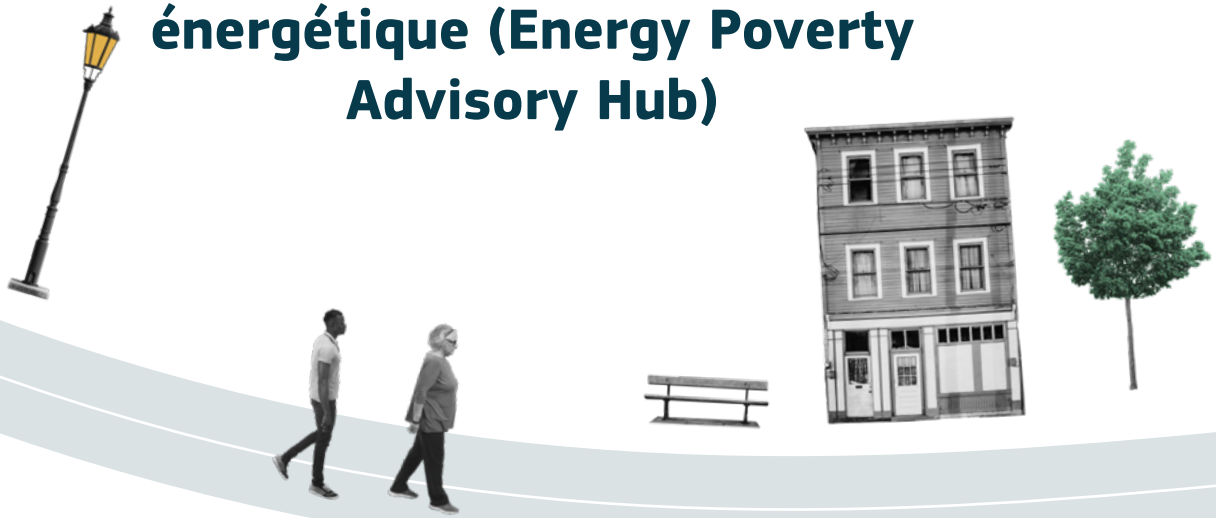

Fixer le cap à suivre

Étape 1 : Bilan des résultats du processus de diagnostic et de planification

En réexaminant et en actualisant les principales conclusions des phases de diagnostic et de planification, nous veillons à ce que les efforts de mise en œuvre soient bien informés et conformes aux objectifs de votre municipalité. Des retards peuvent survenir en raison d'élections ou de changements législatifs. Il est donc important d'examiner le rapport de diagnostic sur la précarité énergétique et le plan social local pour le climat avant de poursuivre. L'objectif est de s'assurer que toutes les mises à jour, telles que les nouvelles politiques ou les changements politiques, sont intégrées et en phase avec les objectifs actuels. En faisant participer le groupe de travail, nous nous assurons que tous les membres, en particulier les nouveaux employés, sont informés et préparés pour la suite. La documentation permet de suivre les modifications apportées.

Étape 2 : Élaboration d'un plan opérationnel

Il est essentiel d'élaborer un plan d'action complet dans un délai déterminé. Le plan doit décomposer la stratégie globale en tâches gérables, en précisant les responsabilités, les délais et les ressources. Il existe deux approches principales pour définir toutes les tâches : a) chronologique : partir du début pour aller vers l'objectif et b) rétrospective : partir de l'objectif final et travailler à rebours pour déterminer les tâches nécessaires. La combinaison de ces deux approches permet de mettre en place un plan plus solide et de minimiser les retards. En outre, le profilage des ménages vulnérables permet de prendre des mesures ciblées, telles que l'adaptation des heures d'ouverture des services locaux afin de mieux répondre à leurs besoins.

Étape 4 : Établissement d'un plan de suivi

Le plan de suivi permet de suivre l'avancement du projet au moyen d'indicateurs de performance et de calendriers. Il comprendra des indicateurs de précarité énergétique (identifiés au cours des phases de diagnostic et de planification), tels que le nombre de logements rénovés pour les consommateurs vulnérables, ainsi que des indicateurs clés de performance (ICP/KPI) pour les progrès internes. Les méthodes de collecte des données, les acteurs responsables et les ressources doivent être définis. L'implication régulière des bénéficiaires et des parties prenantes garantit la transparence et la responsabilité. Si certains indicateurs prennent du retard, une détection précoce permettra de prendre des mesures correctives en temps utile.

Étape 3 : Élaboration d'un plan financier

Le plan financier décrit le type de dépenses qui peuvent être engagées et leur calendrier pour chaque tâche et sous-tâche. Il s'agit d'estimer les dépenses d'investissement (CAPEX) pour les investissements ponctuels, comme l'infrastructure des panneaux solaires, et les dépenses opérationnelles (OPEX) pour les coûts permanents comme les salaires et la maintenance. Ce plan garantit la disponibilité des fonds tout au long du projet, en évitant les interruptions. La collaboration avec le service financier permet de déterminer si un financement externe est nécessaire. Le plan financier évalue également les risques potentiels, tels que les changements de marché, et en tient compte pour assurer une mise en œuvre harmonieuse.

Mettre en œuvre une action spécifique

Étape 5 : Application du prisme de la précarité énergétique

Cette étape fournit des indications supplémentaires pour garantir que les besoins des consommateurs vulnérables sont pris en compte dans le cadre des actions spécifiques décrites ci-dessous :

- **Campagnes de sensibilisation :** campagnes ciblées pour informer les groupes vulnérables sur l'efficacité énergétique et les services. Elles doivent avoir des objectifs clairs et réalisables, être adaptées au public, avec des messages simples et clairs dans des formats adaptés, tels que des campagnes numériques pour les jeunes publics et des rendez-vous en présentiel pour les personnes âgées.

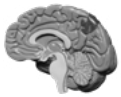

- **Changement de comportement :** il est essentiel de comprendre et de promouvoir la reproduction des comportements positifs et efficaces pour impliquer les consommateurs vulnérables. Différentes approches d'incitation douce (nudge) peuvent être testées avant d'être étendues afin de garantir leur efficacité pour le groupe cible. En raison de la grande sensibilité de l'approche, il convient de déployer une expertise spécifique.

- **Guichets uniques :** offrir des services d'aide complets aux ménages vulnérables, notamment fournir des conseils en matière d'énergie, des informations pour qu'ils comprennent les factures de services publics et les programmes d'aide à la rénovation, pour n'en citer que quelques-uns. Pour être efficaces, les guichets doivent être accessibles et conviviaux, avec des horaires étendus et une assistance multilingue si nécessaire.

- **Communautés énergétiques inclusives :** responsabiliser les citoyens en soutenant des initiatives telles que les projets énergétiques communautaires qui permettent de réduire les factures et de créer des emplois verts. Les municipalités jouent un rôle essentiel en soutenant ces initiatives, en particulier pour les ménages vulnérables, par le biais d'un soutien financier, d'un renforcement des capacités et d'un soutien administratif. En impliquant les consommateurs vulnérables dès le début, les municipalités garantissent des solutions énergétiques abordables et inclusives, favorisant la transparence et maximisant les bénéfices pour les communautés locales.

- **Rénovation des logements et amélioration de l'efficacité énergétique :** s'attaquer à la mauvaise efficacité énergétique des bâtiments, en particulier pour les ménages qui n'ont pas les moyens d'effectuer des rénovations. Le coût élevé du logement, le nombre limité de logements sociaux et le manque de connaissances techniques amplifient le problème. Les collectivités locales sont confrontées à des défis lorsqu'il s'agit de rénover des logements privés, mais elles doivent tenir compte des impacts juridiques, financiers et sociaux sur les locataires et les propriétaires en situation de précarité énergétique lorsqu'elles promeuvent des solutions efficaces sur le plan énergétique.

- **Réglementations incitatives et mesures financières :** proposer des programmes financiers adaptés, tels que des subventions ou des prêts à faible taux d'intérêt, pour aider les ménages vulnérables, en veillant à ce que ces programmes soient accessibles et faciles à comprendre (par exemple dans le processus de demande).

- **Autres :** de nouvelles approches innovantes sont testées. L'essentiel est de garder le groupe cible au centre des priorités.

Repenser et renouveler

Étape 6 : Évaluation de l’impact

L’évaluation de l’impact des actions est essentielle pour comprendre leur efficacité à long terme et mesurer leur capacité à être reconduites. L’évaluation porte sur les résultats globaux pour les ménages vulnérables, tels que les économies d’énergie et l’amélioration des conditions de vie, et recueille les commentaires des parties prenantes. L’évaluation est basée sur les données collectées tout au long des trois phases et compare les résultats avec l’analyse initiale. La participation d’évaluateurs externes peut apporter un éclairage impartial et garantir la transparence. Ce processus permet d’affiner les stratégies et de mieux planifier les projets futurs.

Ce document est produit par le Centre consultatif sur la précarité énergétique (EPAH), la première initiative de l’UE gérée par la Commission européenne à la demande du Parlement européen. Son contenu est basé sur la publication « EPAH Handbook 3 : A Guide to Implementing Energy Poverty Planning Mitigation Actions (guide pour la mise en œuvre des mesures d’atténuation de la précarité énergétique) » qui fait partie des « EPAH Handbooks : A Guide to Understanding and Addressing Energy Poverty (guide pour comprendre et combattre la précarité énergétique) ». La série de guides pratiques destinés aux collectivités locales et aux professionnels vise à aider les collectivités locales à lutter contre la précarité énergétique en veillant à ce que les dimensions sociales de la transition énergétique soient prises en compte de manière efficace. Date de publication : novembre 2024.